



## Observatoire économique territorial

Entré en 1982 dans une commune de plus de 30 000 habitants pour y mettre en place un observatoire économique et fiscal, le fondateur de la société s'est rendu compte rapidement qu'il n'existait ni outils ni méthodes pour connaître la structure économique de cette commune. La création d'**A6CMO** en 1991 répondait à ce besoin. Après quatre ans de travail, une première version de l'observatoire économique territorial **AGDE** (Analyse et Gestion des Données des Etablissements) était disponible.

Si les technologies utilisées vingt ans après ont profondément changé, les principes fondamentaux de l'observatoire n'ont pas changé :

- **Pouvoir traiter l'ensemble des champs d'action des développeurs territoriaux** : connaissance des entreprises, de leurs dirigeants, des données les concernant (activité, effectifs, développement, etc.), mise en place et animation de l'immobilier économique (offre et demande, qu'il s'agisse de terrains nus ou bâtis, relations avec les commercialisateurs, etc.), analyse des créations et disparitions d'entreprises, suivi des relations avec les acteurs économiques (plannings de réunion ou d'entretiens, clubs d'entreprises, évènementiels économiques, etc.), animation du réseau de créateurs d'entreprises (suivi des porteurs de projets, aide au montage, analyse des risques de défaillance et adaptation des aides, etc.), suivi de l'activité de la maison de l'emploi (offre et demande d'emploi) et Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Carrières, productions statistiques intégrées, prenant en compte plus de trente ans d'expertise territoriale, etc. ;
- **Traiter ces informations sans «doublons»**. Si une base de donnée a été bien conçue, toute information saisie ou reprise depuis un fichier extérieur est exploitable dans l'ensemble des modules qui la concerne. Il n'y a donc pas de doubles saisies ;
- **Créer un lien fort avec les utilisateurs, pour «capitaliser» leur expertise**. Les formations, les échanges réguliers, le séminaire annuel auquel participent en moyenne soixante collectivités constituent autant d'occasion d'écouter les propositions des uns et des autres. Le principe est simple : Si une «bonne pratique» peut profiter aux autres collectivités, elle est retenue, planifiée dans les développements, intégrées dans **AGDE** puis livrée sans facturation à l'ensemble des utilisateurs. Ce principe explique sans doute en partie pourquoi **AGDE** est la référence en France avec **plus de cent collectivités utilisatrices** regroupant au moins 1 600 communes.